

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 4 décembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du téléservice immatriculation.nc « La carte grise à portée de clic »

Dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des services publics, la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) offre désormais la possibilité aux usagers d'effectuer en ligne les démarches relatives aux cartes grises. À la clé : un gain de temps pour les usagers, un meilleur suivi du parc automobile calédonien et des contrôles routiers facilités.

Montée en puissance de la dématérialisation

La modernisation de l'administration est l'une des priorités des politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement, notamment au travers de la dématérialisation des procédures administratives.

La Nouvelle-Calédonie propose actuellement près de 80 téléservices, dont plus de la moitié dédiée aux professionnels. Cette année, 21 nouveaux téléservices ont été créés et 17 sont en cours de réalisation et devraient être opérationnels, pour la plupart d'entre eux, d'ici à fin 2019. Une centaine de démarches serait encore à réaliser dans les années à venir.

Si la direction des Services fiscaux et la direction des Affaires économiques concentrent la plupart de l'offre des téléservices du gouvernement, la direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières vient d'achever la dématérialisation de toutes les procédures administratives relatives à l'état civil coutumier et la DITTT lance aujourd'hui le second téléservice – après concours.gouv.nc – qui inclut le paiement en ligne.

immatriculation.nc, un service en ligne dédié à la gestion des cartes grises

immatriculation.nc permet à tout propriétaire de véhicule d'effectuer, sans se déplacer et 24 heures sur 24, les transactions liées à sa carte grise :

- changement d'adresse, de nom,
- demande de duplicata, d'attestation (de non-gage, de retrait de la circulation...), de transfert, de retrait de la circulation,
- déclaration de cession,
- paiement en ligne (via Epay NC),
- téléchargement du certificat d'immatriculation.

Ce téléservice offre un service supplémentaire aux usagers, sans remplacer le service physique existant. Les guichets de la DITTT à la Vallée-du-Tir et à Koné continueront d'accueillir les usagers pour accomplir ces démarches.

Il a été développé par la direction des Technologies et des services de l'information.

Carte grise cartonnée et carte grise numérique

Le certificat d'immatriculation (carte grise) est désormais disponible pour l'utilisateur sous deux formats, l'actuel format cartonné et le format numérique à télécharger sur immatriculation.nc. L'utilisateur est libre de choisir le format souhaité ; il peut même se contenter d'une simple photocopie papier.

La carte grise dématérialisée, téléchargée sur son smartphone ou tout autre support de stockage, a la même valeur que l'actuel titre cartonné. En cas de contrôle routier, la présentation du certificat d'immatriculation au format électronique est donc valable, au même titre que le format cartonné ou papier.

Égarée, oubliée ou volée, il sera ainsi toujours possible, depuis son smartphone ou sa tablette, de présenter sa carte grise.

Environ 40 000 usagers par an se rendent à la DITTT pour effectuer des démarches liées aux cartes grises.

Comment ça marche ?

1. Rendez-vous sur <https://immatriculation.gouv.nc>
2. Connectez-vous avec votre identifiant NC-Connect
NC-Connect a été conçu pour protéger la vie privée de l'internaute. Cet identifiant sécurisé unique permet d'accéder en toute sécurité aux services publics en ligne de la Nouvelle-Calédonie.
3. Munissez-vous de vos pièces justificatives au format numérique (scan, photo...)
4. Choisissez l'opération souhaitée
5. Payez en ligne (si l'opération à un coût), de façon sécurisée et par carte bleue
Le bouton « Calculez le tarif » permet d'avoir une estimation du tarif de la transaction avant de procéder au paiement.
6. Réceptionnez votre certificat d'immatriculation ou autre document dans votre boîte mail.

Les démarches en ligne proposées par immatriculation.nc seront également accessibles depuis les sites : demarches.gouv.nc / service-public.nc / dittt.gouv.nc

Un volet dédié aux forces de l'ordre

La numérisation des cartes grises est une évolution technologique importante au bénéfice :

- des usagers qui n'ont plus à se déplacer pour effectuer leurs démarches ;
- de la Nouvelle-Calédonie qui va pouvoir renforcer sa connaissance et le suivi du parc automobile calédonien ;
- mais aussi des forces de l'ordre qui pourront améliorer l'efficacité des contrôles routiers.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a en effet souhaité développer un volet d'immatriculation.nc réservé aux forces de l'ordre. Cet outil leur donne accès, depuis le terrain et en temps réel, à la base de données des cartes grises par la simple saisie du numéro d'immatriculation du véhicule contrôlé.

L'identification de véhicule sera ainsi sûre et rapide et permettra de lutter plus efficacement contre l'insécurité routière.

À propos de la DITTT

Le lancement d'immatriculation.nc est une nouvelle étape de la dynamique initiée par la DITTT afin d'offrir aux usagers des services numériques de proximité. La direction a ainsi lancé en avril 2019 l'application Kédia qui regroupe l'ensemble de l'offre de transport disponible en Nouvelle-Calédonie et qui réunit, quelques mois après sa sortie, une communauté de 7 000 utilisateurs.

* *
*